



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 18 août 2025, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 606-2025 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 403 000 \$ pour la mise aux normes et le pavage des chemins des Perles et des Agates**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 7 octobre 2025.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 9 octobre 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA